



PCHB

Espace Roger BOISRAMÉ
89, avenue Charles Rouxel - 77340 Pontault-Combault
Tel : 01.64.40.58.68
Web: <http://pontault-handball.com>
Mail: 5877029@ffhandball.net

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2023-2024

- La fiche d'inscription club « Fiche identité Club de l'adhérent licencié » dûment remplie et signée.
- Une photo d'identité du licencié(e).
- Un justificatif d'identité du licencié(e) (Carte d'identité, Passeport ou un extrait du livret de famille)
- **Le questionnaire de santé doit être rempli, le certificat médical est supprimé pour les mineurs.**
- **Certificat médical pour les majeurs ou questionnaire de santé si celui-ci à moins de 3 ans**
- L'autorisation parentale club obligatoire pour les enfants mineurs. (Présent sur la fiche d'identité club)
- Une autorisation parentale FFHB obligatoire pour les enfants mineurs.
- Le règlement du club « Obligations du licencié(e) » signé (au dos de la fiche d'identité).

LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION EST IMPÉRATIF POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LICENCE

Le club applique un tarif dégressif pour les adhérents d'un même foyer familial : 30% à partir de la deuxième adhésion. Ne sont pas comptabilisés les adhésions de dirigeants et d'arbitres.

Le club offre la possibilité d'un **paiement en 3 fois** (par chèque à l'ordre du PCHB) à étaler à votre convenance jusqu'au **31 Décembre 2023**, (en inscrivant au dos du chèque le mois d'encaissement (au 30 du mois indiqué))

Nous acceptons les coupons sport et les chèques vacances

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ SANS EXCEPTION

MONTANT DES COTISATIONS

Année de naissance	Coût de la cotisation	Catégorie sportive concerné (pour information)
Né (e) en 2018 et 2019	95 €	Baby Hand (Enfant de 4 à 5 ans) (Mixité est autorisée)
Né (e) entre 2015 et 2017	150 €	École de Hand (-9 ans) (Mixité est autorisée)
Né (e) en 2013 et 2014	160 €	École de Hand (- 11 ans) (Mixité est autorisée)
Né en 2011 / 2012	180 €	Moins de 13 ans
Né en 2009 / 2010	200 €	Moins de 15 ans
Né entre 2006 et 2008	210 €	Moins de 18 ans
Né (e) avant 2006	240 €	Senior + 18 ANS
	70 €	Association des sports et des loisirs des sourds
	95 €	Loisir'Hand
	100 €	Hand'Fit
	50 €	Dirigeant(e)



NOUVELLE INSCRIPTION

RENOUVELLEMENT

MUTATION

(Attention : la priorisation aux renouvellements est garantie jusqu'au 31 août 2023)**FICHE D'IDENTITÉ CLUB DE L'ADHÉRENT POUR LA SAISON 2023 - 2024**

Nom :	Prénom :	Taille en cm :
Adresse complète :		
Tél Dom: / / / /	Tél Mobile: / / / /	
E-mail: (merci d'écrire lisiblement):		
Date de naissance : / /	Lieu de naissance :	
Nationalité :	Département ou Pays de naissance :	

Informations sur le joueur :

Joueur

Gardien

Droitier

Gaucher

MAILLOT :

Tailles enfants : 8-10-12-14-16

Tailles Adultes : S-M-L-XL-XXL

SHORT ou PANTALON (pour gardien):

Tailles enfants : 8-10-12-14-16

Tailles Adultes : S-M-L-XL-XXL

AUTORISATION PARENTALE CLUB (obligatoire pour les adhérents (es) mineur(es))

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :
représentant(e) légal(e) en qualité de : Père Mère Tuteur autorise l'enfant, (nom et prénom de l'adhérent(e) mineur(e)) : à s'inscrire au PCHB.

À se rendre et à repartir seul par ses propres moyens de l'entraînement. Oui Non

Le licencié(e) accepte de recevoir les informations des partenaires FFHB sur son adresse électronique Oui Non

Le licencié(e) refuse toute utilisation de son image par la FFHB pour promouvoir le Handball Oui Non

(entourez votre réponse)

- 1- La responsabilité des parents d'enfants mineur(e) est engagée jusqu'à la prise en charge par un licencié(e) majeur du club.
- 2- Lors des déplacements sur les activités de l'association, l'adhérent(e) licencié(e) pourra utiliser et être transporté par les moyens mis à disposition par l'association ou par ceux qui seront mis à disposition.
- 3- Le club en qualité d'organisateur de manifestations sportives est susceptible d'utiliser des photographies dans un journal associatif, sur le site internet club ou sur son réseau social. Toutefois, si une photographie sur laquelle, je figure ne me convient pas, le club s'engage à la retirer ou à la flouter sur simple demande de ma part.

Je déclare avoir pris connaissance des 3 conditions ci-dessus

Fait à :

Le

Signature :



Obligations de l'adhérent(e) licencié(e) du PCHB

Saison 2023 - 2024

Ce document a pour but de vous faire connaître les engagements que vous prenez vis à vis de l'association par ses membres licenciés et leurs représentants légaux. Votre signature au bas de ce règlement est obligatoire (signatures des parents pour les mineurs) pour valider l'inscription.

Article 1 : Le Fair-Play est une priorité dans le club. Tous les adhérents licenciés du club doivent conjuguer leurs efforts pour y contribuer

Article 2 : Respect durant toute la saison, à l'égard des dirigeants, des arbitres, des joueurs et des entraîneurs de votre équipe, des autres équipes de l'association et de toutes les équipes adverses sur toutes catégories confondues. En cas de manquement à cet article, l'unité responsable de l'association peut infliger une sanction ou le remboursement de la sanction financière appliquée par les instances fédérales.

Article 3 : Respect des installations sportives ou du personnel en charge des équipements municipaux mis à la disposition des équipes, tant à domicile qu'en déplacement.

Article 4 : Respect des équipements mis à disposition des joueurs, aussi bien des bâtiments que de ce qu'ils contiennent, tant à domicile qu'en déplacement. En cas de dégradation, l'unité responsable de l'association peut exiger, soit le remboursement des dommages occasionnés ou infliger au contrevenant la remise en état des équipements dégradés.

Article 5 : Respect des décisions prises par l'entraîneur de l'équipe (composition d'équipe, changement d'équipe, observation, etc.).

Article 6 : Respect des dirigeants, des joueurs et du public aussi bien du PCHB que des clubs adverses.

Article 7 : Respect des arbitres avant, pendant et après les rencontres tant à domicile qu'en déplacement.

Article 8 : Respect des adversaires (dirigeants, joueurs, accompagnateurs, spectateurs, etc.) avant, pendant et après les rencontres, tant à domicile qu'en déplacement.

Article 9 : Respect des horaires (entraînements, compétitions, réunions, stage, etc.). Toute infraction aux articles 1 à 8, peut entraîner une convocation devant l'unité responsable de l'association et entraîner une suspension temporaire ou définitive.

Article 10 : Lorsqu'un(e) licencié(e) est condamné(e) d'une sanction sportive et/ou financière imputée à l'association par les instances fédérales, une ligue ou un comité dont il a été officiellement jugé responsable, il lui incombera, à lui ou à son représentant légal, de la respecter et de prendre en charge la sanction.

- Si la sanction est sportive, celui-ci ne pourra reprendre la compétition qu'après s'être acquitté de celle-ci.
- Si cette sanction est financière, il ne pourra reprendre les entraînements et la compétition qu'après s'en être acquitté.

Article 11 : Chaque membre actif licencié devra être à jour de sa cotisation pour participer aux entraînements et aux compétitions.

Article 12 : Tout vol, comportement agressif, utilisation de produits interdits (dopants, stupéfiants, etc.), sera sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive. Elle peut être accompagnée d'une sanction financière, décidée par l'unité responsable de l'association ou commission de discipline.

Article 13 : Pour des faits graves (délit ou pénal), l'association peut prendre l'initiative de porter plainte et d'en informer la justice.

Article 14 : En cas de litige, tout(e) licencié(e) est en droit de demander un entretien avec la direction de l'association, afin qu'il examine le dit litige et en fasse l'arbitrage.

NB : Des dispositions complémentaires sont prévues dans le règlement spécifique Elite.

Nous vous rappelons que la direction de l'association décline toute responsabilité sur les vols intervenants dans les vestiaires ou sur les terrains, ainsi que les incidents survenant en dehors des créneaux horaires des entraînements ou compétitions.

Fait à :

Le

Signature du licencié(e) ou du représentant légal (précédé de « Lu et Approuvé »)

Signature du Président du club

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



dans ce cas :

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature :

Fait à :